

Produit**AMUNDI LABEL TRESORERIE ESR - F (C)**

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
990000083339 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 18/03/2025.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI LABEL TRESORERIE ESR - F, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) multi-entreprises, soumis au droit français.

Durée : Ce FCPE a été créé pour une durée indéterminée. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : FCPE Obligations et autres titres de créances libellés en euro

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI LABEL TRESORERIE ESR, nourricier de AMUNDI TRESO DIVERSIFIEE vous recherchez, par l'intermédiaire du fonds maître, à investir dans des produits de taux de la zone euro.

En effet, votre investissement est réalisé en quasi-totalité dans AMUNDI TRESO DIVERSIFIEE et accessoirement en liquidités.

La performance du fonds sera inférieure à celle du fonds maître AMUNDI TRESO DIVERSIFIEE en raison notamment de ses propres frais.

Rappel de l'objectif de gestion du fonds maître :

L'objectif de gestion du fonds consiste, sur un horizon de placement de 6 mois minimum, à offrir une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence composé pour 80% de l'€STR capitalisé et pour 20% de l'indice ICE Bofa 1-3 Year Euro Corporate Index, tout en intégrant une approche responsable par la prise en compte de critères E.S.G. (Environnement, Social et Gouvernance) dans le processus d'analyse et de sélection des titres.

La stratégie d'investissement du fonds consiste à investir dans une sélection de fonds monétaires et obligataires et dans des titres en direct. Le cumul des titres vifs ayant une maturité inférieure à 2 ans et des OPC sous-jacents ayant une classification monétaire (« Money Market Fund ») ne peut excéder 60% de l'actif net.

L'allocation entre les différents actifs sous-jacents (OPC et/ou titres vifs) est construite en vue de réaliser l'objectif de gestion tout en veillant à conserver un niveau de volatilité et de sensibilité aux produits de taux d'intérêt extrêmement limité. Sur la base de l'analyse extra-financière l'équipe de gestion va d'abord encadrer l'univers d'investissement en excluant les émetteurs ayant les moins bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) ce qui implique :

- sur les titres en direct : à appliquer la politique d'exclusions Amundi (qui comprend les exclusions légales sur l'armement controversé (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri...), l'exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial*, sans mesures correctives crédibles et des exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac) et à exclure les émetteurs notés F et G sur l'échelle de notation Amundi (une notation ESG est ainsi attribuée à chaque émetteur de l'univers d'investissement, allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), sur la base d'une analyse extra-financière élaborée à partir de la méthodologie de notation ESG « Best in Class » développée par Amundi (au moins 90% des titres en direct bénéficient d'une note ESG)).

Limites de l'approche « Best-in-class » : cette approche n'exclut aucun secteur d'activité a priori. Tous les secteurs économiques sont donc représentés dans cette approche et le fonds peut ainsi être exposée à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique un certain nombre d'exclusions (telles que détaillées ci-après) ainsi que la politique d'engagement du groupe.

- sur les OPC, à privilégier les fonds ayant les meilleures pratiques ESG (il s'agit principalement d'OPC classés Article 8 ou Article 9 au sens du Règlement "Disclosure").

Une fois l'univers d'investissement filtré, l'équipe de gestion s'attache à analyser les titres sur la base de critères financiers d'une part via une gestion active du risque obligataire global du portefeuille au-travers de la sensibilité (en fonction des anticipations haussières ou baissières de l'équipe de gestion sur l'évolution des taux courts de la zone euro) et d'autre part en tenant compte de l'observation de plusieurs paramètres telles que les études macro-économiques et les analyses crédit spécifiques, l'appréciation des primes offertes pour rémunérer le risque de signature et /ou de liquidité ou encore la contribution à la diversification du portefeuille.

Enfin, l'équipe de gestion intègre des critères extra-financiers dans la construction du portefeuille en combinant les approches : pour les titres en direct, la note ESG doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination d'au moins 20% des valeurs les moins bien notées et pour les OPC, au moins 90% des OPC sélectionnés doivent posséder le label ISR Français ou être conformes aux standards de la communication centrale selon la position recommandation AMF DOC 2020-03.

Les titres en portefeuille sont sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la société de gestion. La gestion peut recourir notamment à des titres bénéficiant des notations telles que décrites ci-dessous. Toutefois, cette dernière ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais elle se fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés.

Il peut s'agir indifféremment d'obligations privées et publiques de toutes zones géographiques, émises en euro, les obligations publiques étant limitées à 70% de l'actif net au maximum. En outre, à titre accessoire, le fonds peut être exposé à des obligations libellées dans des devises autres que l'euro jusque 10 %. Les positions en devises sont systématiques couvertes du risque de change ; le fonds peut toutefois présenter un risque de change résiduel (maximum 2 % de l'actif net).

En termes de notation, le fonds est exposé à des obligations notées « Investment Grade » (c'est-à-dire des titres pouvant avoir une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de notation de Standard & Poors, ou Fitch ou allant de Aaa à Baa3 sur l'échelle de Moody's ou jugées équivalentes par la société de gestion). Les titres de créance susmentionnés sont soumis à un risque modéré et sont considérés comme étant de qualité moyenne.

A titre accessoire, le fonds peut être exposé à des titres non notés ou notés « Speculative Grade », (c'est-à-dire des titres pouvant avoir une notation allant de BB+ à B- sur l'échelle de l'agence de notation Standard & Poors et Fitch ou allant de Ba1 à B3 sur celle de Moody's ou jugées équivalentes par la société de gestion). Les titres de notation inférieure à BBB-/Baa3 peuvent présenter des caractéristiques spéculatives.

Le fonds est géré dans une fourchette de sensibilité (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) comprise entre 0 et 1 selon les anticipations de l'équipe de gestion sur l'évolution des taux d'intérêts de la zone euro.

La volatilité du fonds peut s'écarter de celle de son indice de référence (80% de l'€STR capitalisé et 20% de l'indice ICE Bofa 1-3 Year Euro Corporate Index), et restera inférieure à 0.5% annualisée.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après 6 mois*
Coûts totaux	€103
Incidence des coûts**	1,0%

* Période de détention recommandée.

** Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres produits. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (0,90% du montant investi / 90 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 6 mois
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 0,90% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 90 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,26% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	13,04 EUR
Coûts de transaction	Nous ne chargeons pas de frais de transaction pour ce produit	0,00 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 6 mois. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 6 mois. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage liée à votre dispositif d'épargne salariale.

Calendrier des ordres : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans le règlement du FCPE. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Règlement.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à dic-fcpe@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Teneur de comptes : Amundi ESR, CREDIT DU NORD et/ou tout autre teneur de compte désigné par votre entreprise.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Ce FCPE est créé dans le cadre d'un Plan d'épargne dont il fait partie et est indissociable.

Composition du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur le site de votre teneur de comptes.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre teneur de comptes.